

REGLEMENTS SAISON 2009-2010

REGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX MASCULINS + 16 ANS

ARTICLE 1 - FORMULE

Des compétitions de septembre à mai : en matchs aller et retour sur 22 dates pour les poules Excellence, Honneur

Ä Un championnat d'EXCELLENCE MASCULINE composé de :

AIZENAY
MT MERCURE
MONTAIGU
OLONNES VHB 2
SLAM 2
CHAVAGNES
BENET
SL VICOMTAIS
SABLES EC
CUGAND
P. CHANTONNAY

Ä Un championnat d'HONNEUR MASCULIN composé de :

BOUPERE
LUCON
TALMONT
FERRIERE 2
HERBIERS VHB 2
LITTORAL VENDEE
LOULAY
CHALLANS NOV 2
FONTENAY
ST GEORGES VHB 2
P. CHANTONNAY 2
VERRIE

Ä La COC a décidé de supprimer le championnat de 2^{ème} division pour la saison 2009-2010 et de mettre en place un championnat 1^{ère} division avec 2 poules.

1^{ère} phase en matchs aller retour sur 18 dates.

2^{ème} phase - Finalités inter poules en matchs aller retour (4 dates). Les résultats de la 1^{ère} phase restent acquis.

BOUPERE 2	AIZENAY 2
LUCON 2	HAND OLONNE
POUZAUGES-ST PIERRE HB	LOULAY 2
JAUDONNIERE	MAGNILS REIGNIERS
FOUSSAIS	CHAVAGNES 2
BENET 2	OYA CLUB
MT MERCURE 2	BRUFFIERE 2
CHATAIGNERAIE	CHALLANS 3
LITTORAL VENDEE	HAVRE DE VIE
HBC FONTENAY	SL AUBIGNY MOUTIERS 3

Dispositions particulières pour les rencontres concernant l'ILE D'YEU

La programmation des matchs doit permettre le trajet aller et retour dans la journée, ceci en fonction des horaires de bateau au départ du continent ou de l'Ile d'Yeu.

Il conviendra donc de prendre contact avec le club de l'Ile d'Yeu avant de conclure les matchs.

La réservation des billets de bateau s'effectue par le club de l'Ile d'Yeu.

PEREQUATIONS DES FRAIS DE TRANSPORT

Elle sera calculée du club du continent jusqu'à Fromentine (au tarif voté en AG)

Les kms non parcourus en cas de forfait seront à payer au Comité de Vendée de Handball.

De plus, le comité a déposé une demande de subvention auprès du Conseil Général pour aider aux trajets maritimes entre le continent et l'Ile d'Yeu.

Pour justifier notre demande, chaque club qui se déplace à l'Ile d'Yeu devra impérativement fournir une facture des billets achetés par l'intermédiaire du club de l'Ile d'Yeu qui bénéficie de tarifs préférentiels. De même le club de l'Ile d'Yeu devra nous fournir les factures des billets achetés pour aller jouer sur le continent.

La subvention reçue en fin de saison sera intégralement reversée aux clubs, au prorata des places achetées.

ARTICLE 2 - QUALIFICATION

Sont qualifiés pour participer à ces championnats avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés **les joueurs nés en 1992 et avant.**

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET RELEGATIONS

1/ Toute descente supplémentaire peut entraîner une descente supplémentaire dans les niveaux inférieurs.

2/ Toute montée supplémentaire peut entraîner une montée supplémentaire dans les niveaux inférieurs.

Schéma des accessions et relégations (si aucune descente de région)

EXCELLENCE		HONNEUR		1 ^{ère} DIVISION		2 ^{ème} DIVISION	
1	é	1	é	1	é	13	ò
2	Ë	2	é	2	é	14	
3		3	ñ	3	é	15	
4		4	ñ	4		16	
5		5		5		17	
6	ò	6		6		18	
7	ò	7		7		19	
8	ò	8		8		20	
9	ò	9		9			
10	ò	10		10			
11	ê	11	ê	11			
12	ê	12	ê	12	ò		

Ë L'équipe d'Excellence est qualifiée pour le tournoi régional des vice-champions départementaux (possibilité d'accession)

Pour le championnat 1^{ère} division les 3 premiers montent les équipes classées de 4 à 11 se maintiennent. Les 12èmes et 13èmes pourront se maintenir en fonction des engagements 2^{ème} division. Les autres descendront en 2^{ème} division.

ARTICLE 4 – REGLEMENTATION GENERALE

Pour tout autre point se référer aux règles administratives de la COC

REGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX FEMININES + 15 ANS

ARTICLE 1 - FORMULE :

Des compétitions de septembre à mai, en matchs aller et retour sur 22 dates.

Ø Un championnat **EXCELLENCE** composé de :

BOUPERE
LUCON
MONTAIGU
FERRIERE
FOUSSAIS
HERBIERS VHB 3
ST PIERRE HB
BENET 2
HAVRE DE VIE
SL AUBIGNY MOUTIERS – ST FLORENT
BRUFFIERE

Ø Un championnat **HONNEUR**

AIZENAY
MT MERCURE
TALMONT
JAUDONNIERE
EXEMPT
HAND LITTORAL
SL VICOMTAIS
POIRE - DOMPIERRE
FONTENAY
CHAVAGNES
POUZAUGES
VERRIE

ARTICLE 2 – QUALIFICATION

Sont qualifiés pour participer à ces championnats avec le club pour lequel elles sont régulièrement licenciées **les joueuses nées en 1993 et avant.**

ARTICLE 3 - ACCESSIONS ET RELEGATIONS

1/ Toute descente supplémentaire peut entraîner une descente supplémentaire dans les niveaux inférieurs.

2/ Toute montée supplémentaire peut entraîner une montée supplémentaire dans les niveaux inférieurs.

SCHEMA GENERAL DES ACCESSIONS ET RELEGATIONS SI AUCUNE DESCENTE DE REGION

EXCELLENCE		HONNEUR	
1	é	1	é
2		2	Y
3		3	Y
4		4	
5		5	
6		6	
7		7	
8		8	
9	p	9	
10	p	10	
11	ê	11	
		12	

ARTICLE 4 – REGLEMENTATION GENERALE

Pour tout autre point se référer aux règles administratives de la COC